



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **5 / MARS 2021**

Réf: D21002810

Le directeur de cabinet de la ministre  
de la Transition écologique

à

Monsieur le directeur de l'eau  
et de la biodiversité (DEB)

Monsieur le directeur général de l'office  
français de la biodiversité (OFB)

Madame la secrétaire générale (SG)

**Objet : Transfert des laboratoires d'hydrobiologie**

A l'occasion des travaux préliminaires pour la révision de la circulaire du 31 décembre 2012 relative à l'organisation et aux missions des laboratoires d'hydrobiologie implantés au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL), des réflexions ont été menées afin de s'intéresser aux possibilités d'évolution de ces structures. Ces réflexions ont permis de réaffirmer l'intérêt de disposer dans la sphère publique d'une forte compétence technique dans le domaine de l'hydrobiologie. Par la suite, une étude du cabinet McKinsey réalisée en 2019 visant à la clarification des missions entre l'OFB en cours de préfiguration, les services déconcentrés de l'Etat et les autres opérateurs, est venue confirmer ces premières conclusions, tout en mentionnant l'intérêt d'une intégration des laboratoires des DREAL à l'OFB à l'occasion de sa création.

Considérant en outre l'intérêt en termes de stabilité et de cohérence de réunir toute la compétence publique en hydrobiologie au sein de l'OFB (déjà en charge du suivi piscicole) favorisant ainsi les mutualisations et enrichissant les parcours professionnels des agents, il a été décidé d'acter le transfert des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL vers l'OFB à la date du 1 janvier 2022. Ce transfert, qui s'accompagnera du transfert à l'OFB des postes concernés, devra avoir lieu sur la base des ETP théoriques au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mobilisés sur ces missions. Vous analyserez les opportunités que présente le transfert pour accroître le fonctionnement en réseau des laboratoires et renforcer la coopération avec les services de terrain de l'OFB, tout en maintenant un lien fort avec l'Etat, ses services déconcentrés et ses opérateurs.

Je vous invite donc à organiser de manière coordonnée ce transfert et à en proposer des modalités conjointes de mises en œuvre relatives aux agents concernés, en intégrant notamment l'absence de mobilité géographique imposée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux adaptations réglementaires nécessaires et aux divers transferts administratifs à effectuer. Vous analyserez les impacts en termes de ressources humaines de ce transfert et attacherez une importance toute particulière à mettre en place les dispositifs adéquats d'accompagnement et de maintien de rémunération pour les agents. Vous associerez étroitement à vos travaux les DREAL ainsi que les représentants du personnel du MTE et de l'OFB et toutes les composantes de vos services qui vous sembleront utiles. L'information régulière des services et des agents ainsi que le dialogue social avec les représentants du personnel devront faire l'objet d'une attention particulière.

Je vous demande de prendre les mesures nécessaires afin de conduire cette réforme avec succès d'ici le 1er janvier 2022. Je vous serais reconnaissant de m'informer de vos premières propositions de mise en œuvre dès que possible, en visant une consultation pour information des instances de dialogue social au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Les premiers éléments produits devront intégrer a minima un projet de feuille de route présentant un calendrier précis de mise en œuvre de la réforme et exposant les points de difficulté techniques et juridiques à résoudre. Ce calendrier prévoira de faire arrêter à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 les emplois et crédits à transférer dans le projet de loi de finances pour 2022.



Jack AZOULAY

**Copie à : Mesdames et Messieurs les directeurs de DREAL**